

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant la composition des comités de coordination sur  
proposition des organes représentatifs des réseaux  
concernés**

**A.Gt 19-07-2017**

**M.B. 01-09-2017**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental, l'article 18;  
Sur la proposition de la Ministre de l'Education;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le Comité de coordination de l'enseignement organisé par la Communauté française est composé des personnes suivantes :

M. Didier LETURCQ;  
Mme Isabelle BATTILANA;  
M. David COLLIGNON;  
M. Pascal CROUGHS;  
Mme Claire JOCKIR;  
Mme Isabelle LECLERCQ;  
Mme Véronique MAES;  
Mme Claire ROBIN;  
Mme Jocelyne TONDU;  
Mme Mary-Christy VERHELST;  
M. Jean-Michel ZIGER;  
Mme Isabelle SLOTA;  
Mme Renelde VANDERHEIDEN;  
M. Gianni PERAZZO;  
M. Frédéric DEBAISIEUX.

**Article 2.** - Le Comité de coordination de l'enseignement officiel subventionné est composé des personnes suivantes :

Mme Fanny CONSTANT;  
Mme Axelle BRUYNINCKX;  
M. Dominique LUPERTO.

**Article 3.** - Le Comité de coordination de l'enseignement fondamental catholique est composé des personnes suivantes :

M. Godefroid CARTUYVELS;  
M. Laurent GRUSON;  
Mme Véronique NO"L;  
M. Alain DEHAENE;  
M. Jean-François DELSARTE;  
M. François GUILBERT;  
M. Yannic PIELTAIN;

---

M. Pierre MELCHIOR;  
M. Bernard BLEUS;  
M. Pierre DE WAELE;  
M. René COULON;  
M. Gregory MERTZ;  
M. Dominique DRION;  
M. Michel GOSENS;  
M. Paul CROMMELINCK;  
M. Philippe CHARLIER;  
M. Roger STASSEN;  
M. Alice AUGUSTE.

**Article 4.** - Le Comité de coordination de l'enseignement subventionné libre non confessionnel est composé des personnes suivantes :

M. Michel BETTENS;  
Mme Claire DESMARETS;  
Mme Valérie LEONET.

**Article 5.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Article 6.** - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 juillet 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS